



3 décembre 2024

# SANS VOUS DEMANDER VOTRE AVIS, ILS VOTENT LA VENTE DU COMPLEXE !



**Par un mail adressé à l'ensemble des secrétaires de syndicats, nous avons été convoqués par le bureau des élus gestionnaires du CSE le lundi 25 novembre à une réunion d'information portant sur un sujet confidentiel concernant le CSE.**

**L**ors de cette réunion, nous apprenions qu'un CSE extraordinaire allait se tenir le mardi 3 décembre à 9h00 avec pour ordre du jour : **Sujet confidentiel concernant un projet de vente du complexe du CSE.**

Après cette 1<sup>ère</sup> information à huis-clos, chaque élu-e CSE était invité-e à retirer la convocation et le dossier auprès de la direction avec ordre de signer un engagement de confidentialité.

Dans l'engagement de confidentialité rédigé par les élus gestionnaires CFE-CGC/CFDT nous pouvions lire :

*« Le CSE de RENAULT LE MANS\* a été amené à engager un processus ayant pour objet la cession du bien immobilier hébergeant son siège social, sis 20 rue du Spoutnik -72100 le Mans, qu'il occupe depuis 52 ans. »*

***Compte-tenu de l'impact social d'une telle décision, il est expressément demandé aux membres du CSE, dans le cadre de leur obligation légale de confidentialité, la discrétion la plus absolue sur le sujet. »***

\* Ce n'est pas le CSE mais les élus gestionnaires seulement.

**Pourquoi ce degré de confidentialité alors que le complexe appartient aux salariés et à l'ensemble des membres du CSE ?**

La phrase « compte-tenu de l'impact social d'une telle décision » est plus que surprenante de la part d'élus CSE sensés représenter les salariés. Par celle-ci il faut en fait comprendre « **Taisez-vous, le temps que la vente se réalise sans obstacle !** ».

Quelles sont les motivations avancées pour mettre en vente le complexe ?

- ➔ Dimensionné pour répondre à un effectif de 11 000 salariés,
- ➔ Bâtiment vieillissant nécessitant d'importants travaux (560 000 € d'ici 2028),
- ➔ Peu d'utilisation des infrastructures par les salariés RENAULT,
- ➔ Masse salariale en diminution du fait de la baisse des effectifs,
- ➔ Volonté de maintenir une politique de redistribution à hauteur de 70% de la subvention (passerait à 55% si prise en charge des travaux nécessaires).

Les élus gestionnaires ne découvrent pas soudainement certaines de ces données, pour autant ils n'en ont jamais parlé lors de la campagne électorale de 2023 !

## La méthode utilisée soulève des interrogations !

- Pourquoi aucune information préalable à l'ensemble des élus CSE ?
- Pourquoi les salariés et leurs ayants-droits n'ont pas leur mot à dire ?
- Mise en stricte confidentialité du dossier, dans l'intérêt de qui ?
- Pourquoi aucun appel d'offre ?
- Une négociation en catimini, opérée par qui ?
- Information et consultation du CSE le 03/12/24 pour une unique offre d'achat valable jusqu'au 04/12/24. Pourquoi un délai si court ?
- Aucune information donnée aux salariés du CSE.

## Des chiffres qui interrogent !

- Les élus gestionnaires annoncent un prix de rachat à 900 000€, soit 50€ le M<sup>2</sup> alors que le prix médian d'un terrain au Mans se situe aux alentours de 190€ le M<sup>2</sup> !
- Un coût des travaux nécessaires exposé comme problématique alors qu'il ne représente même pas 10% de la subvention globale d'ici 2028.
- Aucune estimation réalisée.

## Un peu d'histoire :



A la création du Comité d'Établissement en 1945, les élus CGT (majoritaires à l'époque) devaient sans cesse mener le combat pour obtenir les budgets nécessaires pour le fonctionnement des activités sociales et culturelles, ainsi que pour la pratique sportive.

Tandis que les salariés exprimaient des besoins (salles pour apprendre et jouer de la musique, pour pratiquer la danse, pratiquer différents sports, se réunir, fêter un événement familial, débattre du travail et d'enjeux sociaux) toute dépense engagée pour développer les activités sociales, sportives et culturelles devait obligatoirement se faire avec l'accord de la direction. La direction imposait donc ses choix en acceptant ou non d'engager des dépenses.



**Voilà pourquoi les élus CGT au Comité d'Établissement ont vite exigé, comme la loi le leur permettait, de se débarrasser de la tutelle de la direction en obtenant l'autonomie de gestion des activités sociales et culturelles du CE.**

Conquise le 1er janvier 1961, cette autonomie de gestion sera un formidable outil pour répondre aux besoins des salariés et de leur famille.

**En 1972 les élus CGT proposent la construction d'un complexe à proximité de l'usine pour rassembler l'ensemble des activités qui étaient alors dispersées en différents endroits sur le Mans. Ce complexe a progressivement vu le jour. A l'époque, beaucoup de communes et de Comité d'Entreprise nous enviaient !**

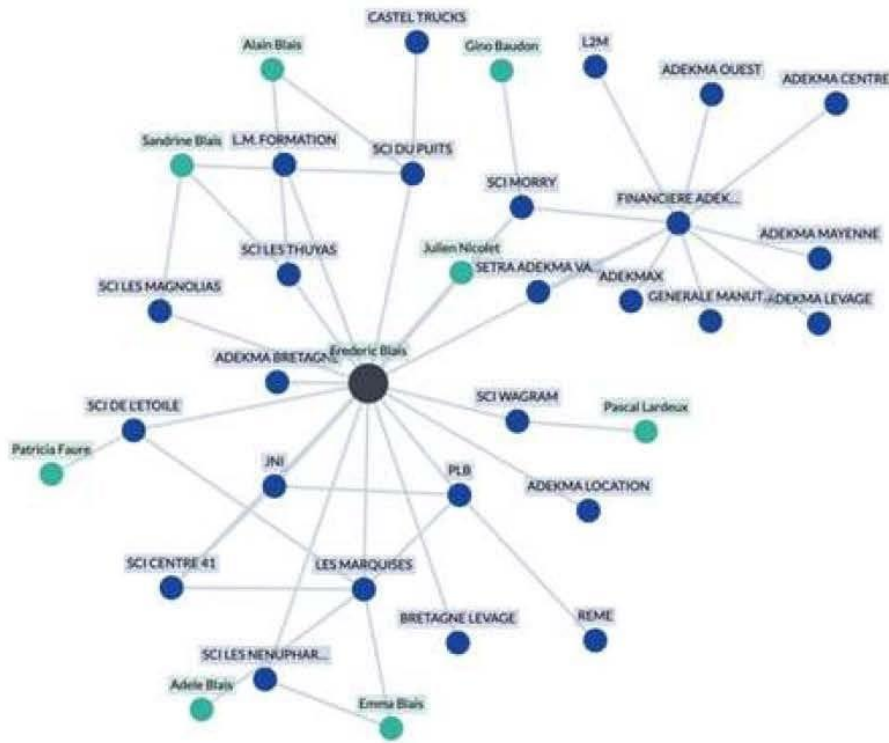
**Jusqu'à aujourd'hui encore, ce complexe symbolise un lieu d'émancipation, de vivre-ensemble et d'indépendance vis-à-vis du patronat. Voilà ce que les élus gestionnaires s'apprêtent à sacrifier au nom de la redistribution et du chacun pour soi !**

## Qui propose d'acheter le complexe ?

C'est la SCI centre 41, une société immobilière (à but lucratif) dont le gérant n'est autre que le patron d'Adekma Levage qui travaille pour l'usine Renault Le Mans.

Ce gérant est aussi dirigeant d'autres sociétés immobilières et pas que (voir schéma ci-dessous).

L'offre d'achat de la SCI centre 41 tient au réseau d'un élu CFE/CGC (*source CFDT*). Autrement dit, ils s'arrangent entre copains !



**Quel lien a la SCI centre 41 avec le sport et les activités sociales et culturelles ? AUCUN !**

A l'opposé des élus CGT bâtisseurs du complexe en 1972, les élus gestionnaires CFE-CGC/CFDT proposent de le vendre au secteur marchand donc loin des partenaires potentiels de l'économie sociale et solidaire. **Les clefs du complexe sont remises à une entreprise qui a pour seul objectif de faire du fric !**

Lors du CSE extraordinaire de ce matin, les élus mentionnés ci-dessous ont voté **POUR** :

**CFE/CGC** : Abderrazzak Akcha, Nathan Rondeau, Philippe Fouassier, Stéphane Pama, Mickaël Mercet, José Sancibrian, Sandrine Busson et Franck Pottier.

**CFDT** : Nina Lancien, David Besnard et Arnaud Samson.

**FO** : Laurie Michalczyszyn et Gérald Egon.

**Les élus CGT n'ont pas pris part au vote** (*voir la déclaration CGT au dos*).



## Déclaration des élus CGT au CSE extraordinaire du 3 décembre 2024

*Mesdames, Messieurs les élus gestionnaires CFE-CGC et CFDT,*

*Nous recevons aujourd'hui un flot d'informations qui concernent une décision majeure pour le fonctionnement et le patrimoine du CSE RENAULT LE MANS.*

*Nous découvrons par le dossier présenté aujourd'hui que certains membres seulement ont pris la décision de se séparer du patrimoine immobilier du CSE sans solliciter au préalable l'ensemble des membres du CSE, ni même les informer au fur et à mesure des actions engagées – alors que cette décision a des impacts sociaux et financiers très importants.*

*Les réponses à nos questions n'ont pas toutes été apportées en séance, notamment nous ne disposons d'aucun justificatif concernant les actions menées.*

*De plus, l'ordre du jour mentionne une information/consultation sur un projet du complexe du CSE RENAULT LE MANS et non d'une information/consultation pour valider quoi que ce soit. De la sorte l'ordre du jour n'est pas explicite et est irrégulier.*




*Dans ces conditions :*

*Le vote n'a pas lieu d'être puisque nous n'avons pas été sollicités suffisamment en amont de l'engagement du processus de vente*

*Enfin, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, les élus CGT ne sont pas en mesure de se prononcer ce matin.*

*Nous ne prendrons donc pas part au vote*

## **D'autres choix que la vente sont possibles !**

-  **Proposer le rachat du complexe aux collectivités territoriales,**
-  **Entreprendre des partenariats (autres CSE, associations, clubs sportifs...)  
pour optimiser l'utilisation des locaux du complexe,**
-  **Solliciter la direction de l'établissement pour participer au financement  
des travaux nécessaire en lieu et place de prendre en charge le loyer dans  
le cadre du futur contrat de location.**